



141^e Assemblée de l'UIP

Belgrade (Serbie)
13-17 octobre 2019



unicef  pour chaque enfant

VISITE DU CENTRE DE PROTECTION DES NOUVEAU-NÉS, DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS, BELGRADE – MAISON D'ACCUEIL POUR ENFANTS ZVECANSKA

16 octobre 2019

Un groupe de 15 à 20 parlementaires visiteront la maison d'accueil pour enfants "Zvecanska" le 16 octobre entre 10 heures et 11 heures.

PROGRAMME PROVISOIRE

- Accueil à la maison pour enfants *Zvecanska* par M. Zoran Milacic (10 minutes)
- Exposé de la situation des enfants à *Zvecanska* par l'équipe principale de professionnels (10 minutes)
- Visite de l'unité des enfants en bas âge handicapés (20 minutes)
- Visite de l'unité maternelle et infantile (20 minutes)

N.B.

- Un vidéaste de l'UNICEF filmera la visite afin de produire une brève vidéo pour l'UIP.
- Des photos des enfants pourront être prises et publiées sur les réseaux sociaux uniquement si les centres de sécurité sociale ont donné leur autorisation.

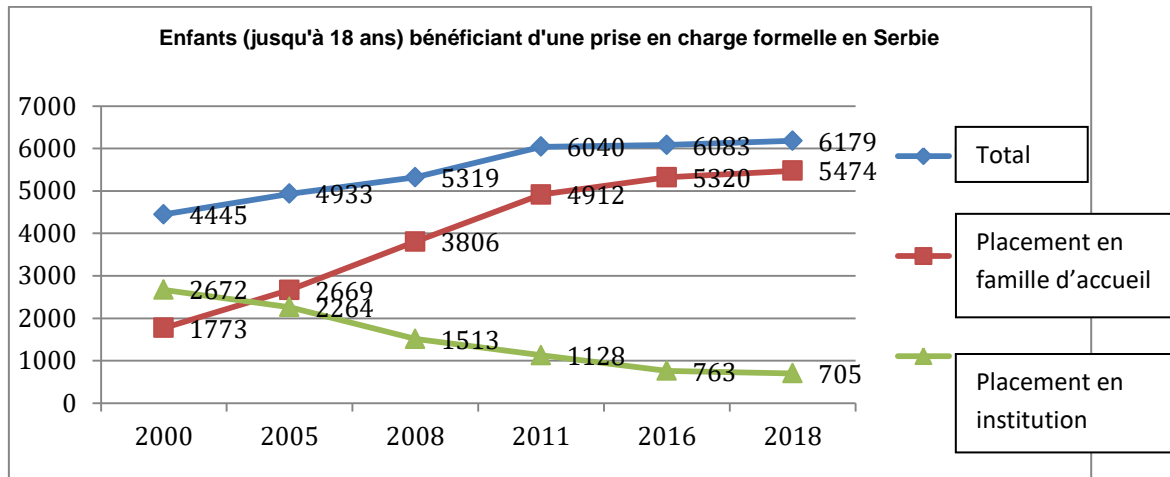
F

#IPU141

NOTE DE SYNTHÈSE

1. Présentation générale du processus de désinstitutionnalisation

Le processus de désinstitutionnalisation a débuté en 2000 en tant que volet prioritaire de la réforme globale du système social serbe. Le Gouvernement de la République de Serbie en a fait l'une de ses priorités à long terme. Aujourd'hui, la Serbie fait partie des pays dont le taux d'institutionnalisation est le plus faible dans la région. Sur les 6 179 enfants ayant bénéficié d'une prise en charge formelle en 2018, 11,4 pour cent étaient placés en institution et 88,6 pour cent en famille d'accueil.



Malgré les évolutions positives, le taux global de séparation parents-enfants reste élevé (environ 1000 cas par an). Il est donc nécessaire d'investir davantage dans le renforcement des mesures de soutien familial et des services communautaires, notamment ceux permettant la réunification parents-enfants. La situation des enfants handicapés doit être examinée de près, sachant qu'ils représentent 72 pour cent de l'ensemble des enfants placés en institution résidentielle.

La loi sur la protection sociale (2011) dispose qu'une institution résidentielle pour enfants ne peut accueillir plus de 50 enfants. Néanmoins, sur les 20 institutions de ce type¹, 5 en accueillent considérablement plus tout en étant considérées comme des institutions de grande envergure pour enfants et adolescents handicapés. Les conditions de vie de ces jeunes sont inappropriées dans la plupart de ces établissements, notamment en matière d'accès à la santé, à l'éducation et aux programmes de réadaptation. D'autres institutions (maisons d'accueil pour enfants) offrent une meilleure prise en charge (et notamment un accès à l'éducation).

Trente-cinq pour cent des enfants et adolescents restent en moyenne 5 ans dans l'institution dans laquelle ils ont été placés, tandis que 25 pour cent d'entre eux y séjournent entre 6 et 10 ans. Dans les institutions de grande envergure, plus de 70 pour cent des enfants séjournent plus de 11 ans. La plupart des enfants institutionnalisés ne viennent pas de la municipalité dans laquelle leur institution est située, ce qui complique beaucoup leurs contacts avec leurs familles et parents biologiques. Bien que sur l'ensemble des enfants institutionnalisés, seuls 2 pour cent n'aient aucun parent, un tiers n'ont pas de contact avec leurs parents et famille.

Depuis 2011, les enfants de moins de 3 ans ne peuvent plus être placés en institution. Néanmoins, cette pratique perdure : après s'être d'abord affaiblie, elle est redevenue courante en 2016. En 2018, près de 200 enfants de 0 à 2 ans ont été institutionnalisés, notamment dans des foyers où près de 60 pour cent d'entre eux sont restés plus de 6 mois. On recense actuellement 67 enfants âgés de 0 à 2 ans dans deux institutions de grande envergure en Serbie (*Zvecanska et Kolevka*, état au 3 septembre 2019).

¹ 17 maisons d'accueil pour enfants et adolescents (12 institutions non spécialisées pour enfants et 5 institutions spécialisées pour enfants handicapés) et 3 établissements d'enseignement pour enfants en conflit avec la loi.

2. Centre de protection des nouveau-nés, des enfants et des adolescents de Belgrade

Le Centre de protection des nouveau-nés, des enfants et des adolescents de Belgrade est la plus grande institution pour les jeunes en Serbie. En 2018, le Centre a accueilli 355 enfants et adolescents (280 à la fin de l'année, ce qui représente 40 pour cent de l'ensemble des enfants institutionnalisés en Serbie).

Le Centre est divisé en six départements situés dans différentes municipalités de Belgrade :

- trois maisons d'accueil pour enfants d'âge scolaire, chacune pouvant accueillir 48 enfants ;
- un petit établissement hautement spécialisé pouvant accueillir 12 enfants lourdement handicapés ;
- un établissement pouvant accueillir 40 jeunes sans protection parentale (étudiants de premier cycle) ;
- une institution de grande envergure, pouvant accueillir 230 personnes (une unité de prise en charge stationnaire d'une capacité de 150 personnes et une unité de prise en charge intensive pour enfants lourdement handicapés d'une capacité de 80 personnes).

Le Centre comprend en outre les services et établissements suivants :

- une unité maternelle et infantile (pour femmes enceintes et mères célibataires), pouvant accueillir 20 femmes et 20 bébés ;
- des foyers pour le placement en urgence d'enfants d'âge préscolaire (pouvant accueillir 12 enfants de 0 à 3 ans et 30 enfants de 3 à 7 ans) ;
- un foyer pouvant accueillir 20 enfants victimes de violence ;
- un foyer (récemment créé) pouvant accueillir 10 enfants étrangers non accompagnés.

Le Centre supervise également une permanence téléphonique nationale pour parents et enfants (financée par le budget national) et offre d'autres services communautaires tels qu'un centre de soins de jour offrant un programme d'intervention précoce pour enfants handicapés et leurs parents, un service d'orientation pour les enfants et leurs familles, ainsi qu'un soutien à l'autonomie pour les enfants quittant l'institution dans laquelle ils avaient été placés.

Les professionnels du Centre ne ménagent pas leurs efforts pour améliorer la qualité de la prise en charge des enfants, et ce notamment en engageant des volontaires, en organisant des activités inclusives en plein air, en inscrivant des enfants dans des établissements préscolaires et en facilitant les contacts entre les enfants et leurs parents, dans la mesure du possible (par exemple en prenant les dispositions voulues pour que les enfants et les parents passent des week-ends ensemble).

3. Coopération entre l'UNICEF et le Centre de protection des nouveau-nés, des enfants et des adolescents de Belgrade

L'UNICEF en Serbie et le Centre sont liés depuis longtemps par un partenariat fructueux. Cette coopération s'est concrétisée par la mise en œuvre de nombreuses mesures, notamment la planification stratégique et opérationnelle de la transformation des institutions pour enfants, l'établissement d'unités résidentielles de petite échelle pour enfants lourdement handicapés, la conception d'un service de soutien aux familles (service d'information pour les familles les plus vulnérables en vue d'éviter la séparation familiale) et d'unités de protection des enfants victimes de crimes, la mise en place d'une ligne téléphonique pour les parents, et la mise en avant et l'inclusion d'enfants handicapés dans le cadre d'activités récréatives et sportives.

L'UNICEF soutient actuellement – en collaboration avec le Ministère du travail, de l'emploi, des anciens combattants et des affaires sociales – la mise en œuvre d'un plan d'action pour la désinstitutionnalisation d'enfants âgés de 0 à 3 ans.